



## MÉMOIRE

présenté au Comité permanent des langues officielles  
de la Chambre des communes

Au sujet du

# Projet de loi C-13 : Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois

Octobre 2022

Lorraine O'Donnell, PhD

Professeure adjointe affiliée à l'École des affaires publiques et communautaires,  
et attachée de recherche pour le Réseau de recherche sur les communautés  
québécoises d'expression anglaise (QUESCREN)

Université Concordia, Montréal





Maquette : Audrey Wells  
Mise en page : Fabian Will  
Traduction : Marie-Christine Comeau (revue par l'auteur)

**Secrétariat aux relations  
avec les Québécois  
d'expression anglaise**

Québec 

Canada 

 **ICRML**  
Institut canadien  
de recherche  
sur les minorités  
linguistiques

**CIRLM**  
Canadian Institute  
for Research  
on Linguistic  
Minorities

 **Concordia**

**Les opinions exprimées dans ce document ne  
représentent pas nécessairement les opinions de nos  
bailleurs de fonds.**

Le Secrétariat aux relations avec les Québécois  
d'expression anglaise, le gouvernement du Canada,  
l'Institut canadien de recherche sur les minorités  
linguistiques, et l'Université Concordia assurent le  
financement de QUESCREN.

# Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>À propos de QUESCREN</b>	<b>2</b>
<b>Territorialisation : discussion et recommandations</b>	<b>3</b>
<b>Secteurs du patrimoine et de la recherche : discussion et recommandations</b>	<b>6</b>
Discussion : secteur du patrimoine	6
Discussion : secteur de la recherches	8
Recommandation relative aux secteurs du patrimoine et de la recherche	9
<b>Conclusion</b>	<b>10</b>
<b>Annexe : liste des recommandations</b>	<b>11</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>12</b>

# Introduction

Le titre abrégé du projet de loi C-13 est *Loi visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada*. Le titre intégral précise les trois objectifs du projet de loi, à savoir :

- 1 modifier la *Loi sur les langues officielles* (LLO);
- 2 édicter la *Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale*;
- 3 apporter des modifications connexes à d'autres lois.

Le présent mémoire est axé sur le premier objectif – les modifications apportées à la LLO par le projet de loi C-13 –, car il s'agit du sujet sur lequel j'ai développé le plus de connaissances à titre d'attachée de recherche pour le Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise (QUESCREN)<sup>1</sup>.

La première partie du mémoire porte sur la territorialisation dont il est question dans la LLO modifiée et présente deux recommandations. Ces recommandations correspondent à deux de celles que le Quebec Community Groups Network (QCGN – réseau des groupes communautaires du Québec) a proposées de manière persuasive dans son propre mémoire sur le projet de loi C-13 et que les recherches menées par QUESCREN me portent à appuyer. Ainsi, je recommande 1) que toute référence à la *Charte de la langue française* soit retirée du projet de loi C-13 et 2) qu'une clause interprétative soit ajoutée afin de préciser que rien dans la LLO modifiée ne diminue les droits constitutionnels ou statutaires des communautés linguistiques en situation minoritaire de chaque province.

La seconde partie examine les secteurs clés du patrimoine et de la recherche. Je recommande que le projet de loi C-13 exige que le gouvernement fédéral appuie les secteurs du patrimoine et de la recherche en plus des autres secteurs déjà mentionnés dans le projet de loi.

1 Voir l'introduction et les articles dans « 50 ans de mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* : bilan et perspectives = 50 Years of Implementing the *Official Languages Act*: Review and Prospects », sous la direction d'Éric Forgues, Patrick Donovan, Érik Labelle Eastaugh et Lorraine O'Donnell, *Minorités linguistiques et société* = Linguistic Minorities and Society, n° 17, 2021. [[www.erudit.org/fr/revues/minling/2021-n17-minling06632/](http://www.erudit.org/fr/revues/minling/2021-n17-minling06632/)].

# A propos de QUESCREN

QUESCREN a été lancé en 2009 et est établi à l'Université Concordia, à Montréal. Il s'agit d'un réseau de collaboration constitué de chercheurs, d'intervenants et de membres d'établissements d'enseignement et d'autres organismes qui œuvrent à améliorer la compréhension relative aux communautés minoritaires d'expression anglaise du Québec et à renforcer leur vitalité par des activités de recherche, de mobilisation des connaissances, de formation, de réseautage et de sensibilisation.

Deux professeurs de l'Université Concordia, Chedly Belkhodja, Ph. D., et Brian Lewis, Ph. D., sont à la tête de QUESCREN. L'équipe compte actuellement deux membres à temps plein et quatre à temps partiel, dont trois attachés de recherche, à savoir Lorraine O'Donnell, Ph. D., Patrick Donovan, Ph. D, et Lina Shoumarova, M.A.

Les activités de QUESCREN comprennent notamment :

- la mobilisation de connaissances à l'aide d'événements, d'une bibliographie, de bulletins d'information, de vidéos d'événements et de médias sociaux;
- la recherche et des publications;
- la mise en réseau du secteur de l'éducation en langue anglaise grâce à de notre Table d'éducation interordres;
- le développement et le soutien de notre réseau de 66 chercheurs-membres provenant de collèges, d'universités et d'autres organismes du Québec, du Canada et d'ailleurs;
- la gestion de projets de recherche et de développement communautaires à partenaires multiples;
- la formation d'étudiants.

# Territorialisation : discussion et recommandations

Le projet de loi C-13 ne fait mention que d'une seule loi provinciale, soit la *Charte de la langue française du Québec*<sup>2</sup>. Cette reconnaissance explicite apparaît directement dans le préambule de la proposition de modification à la LLO :

[que le gouvernement fédéral] reconnaît la diversité des régimes linguistiques provinciaux et territoriaux qui contribuent à la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne, notamment [...] que la *Charte de la langue française* du Québec dispose que le français est la langue officielle du Québec<sup>3</sup>.

Comme le fait observer le QCGN dans son mémoire, le projet de loi C-13 ne fait référence à aucune autre loi linguistique provinciale ou territoriale en particulier. En distinguant la *Charte de la langue française* du Québec de la sorte, le projet de loi C-13 « semble conférer une reconnaissance fédérale de la *Charte de la langue française*, équivalente [aux] autres droits linguistiques constitutionnellement consacrés, confondant ainsi une loi provinciale et la Constitution du Canada »<sup>4</sup>.

La *Charte de la langue française* favorise le français au Québec et restreint de façon importante l'utilisation de l'anglais. Ses objectifs diffèrent de ceux de la LLO, qui vise à favoriser l'égalité du français et de l'anglais au Canada. Le libellé actuel du projet de loi C-13 « crée un régime de droits linguistiques dans une seule langue officielle, et sur une base territoriale »<sup>5</sup>.

Les recherches menées par QUESCREN montrent que, **bien que la *Charte de la langue française* – telle qu'elle avait été adoptée en 1977 – ait servi à instaurer une justice sociale pour la majorité d'expression française du Québec en accroissant les possibilités de travailler et de vivre en français, elle a également lésé les communautés d'expression anglaise.** À titre d'exemple, l'adoption de la *Charte de la langue française* a entraîné une forte diminution du nombre d'inscriptions dans les écoles de langue anglaise et par conséquent, un affaiblissement des institutions de même que des pertes d'emplois. Elle a également contribué à l'émigration massive de Québécois d'expression anglaise dans les années 1970 et 1980 où nombre de familles se sont dispersées, des aidants naturels potentiels se sont déplacés vers d'autres provinces que celle où leurs parents sont demeurés et la communauté tout entière a perdu de ses membres<sup>6</sup>.

2 QUEBEC COMMUNITY GROUPS NETWORK (QCGN). *Mémoire présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes : Projet de loi C-13, Loi visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada*, mai 2022, p. 26. [[qcgn.ca/wp-content/uploads/2022/05/2022.05.16-C-13-Me%CC%81moire-au-comite%CC%81-franc%CC%A7ais.pdf](https://www.qcgn.ca/wp-content/uploads/2022/05/2022.05.16-C-13-Me%CC%81moire-au-comite%CC%81-franc%CC%A7ais.pdf)].

3 CANADA. *Projet de loi C-13 : Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois*, 44<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session, 2022 (première lecture, 1<sup>er</sup> mars 2022), par. 2(3).

4 QCGN, *Mémoire*, p. 28.

5 *Ibid.*, p. 3.

6 Voir l'introduction et la conclusion de *La Charte : La Loi 101 et les Québécois d'expression anglaise = The Charter: Bill 101 and English-Speaking Quebec*, sous la direction de Lorraine O'Donnell, Patrick Donovan et Brian Lewis, Québec, Presses de l'Université Laval, 2021.

En me basant sur ces recherches, je redoute les possibles conséquences de la mention explicite de la *Charte de la langue française* du Québec dans le projet de loi C-13. Ainsi, j'appuie et réitère la recommandation suivante formulée par le QCGN dans son mémoire de mai 2022 sur le projet de loi C-13 :

#### RECOMMANDATION N° 1 :

Supprimer les références à la *Charte de la langue française* dans le préambule et à l'article 45.1<sup>7</sup>.

Le projet de loi C-13 met en marge la minorité québécoise d'expression anglaise en accordant une attention démesurée à la vitalité respective des langues et ainsi minimise d'autres enjeux liés à la vitalité des communautés. Par exemple, la proposition de modification à la LLO demande :

de favoriser, au sein de la société canadienne, la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais, en tenant compte du fait que le français est en situation minoritaire au Canada et en Amérique du Nord en raison de l'usage prédominant de l'anglais<sup>8</sup>.

Dans son mémoire sur le projet de loi C-13, le QCGN présente certaines conséquences négatives qui pourraient affecter les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) du Québec : « On y place les deux langues officielles sur un plan législatif différent [...] Cela pourrait avoir des conséquences désastreuses pour la minorité d'expression anglaise du Québec en menant à une interprétation plus étroite de nos droits linguistiques<sup>9</sup>. » Cette distinction va à l'encontre de l'engagement du Canada à favoriser l'égalité de statut des communautés des deux langues officielles en situation minoritaire<sup>10</sup>.

Mes collègues au sein de QUESCREN et moi-même reconnaissons que la langue anglaise est forte au Québec, au Canada et au-delà de nos frontières. Cela étant dit, nous soulignons que le gouvernement fédéral s'est engagé à favoriser l'épanouissement des communautés linguistiques minoritaires d'expressions anglaise et française du Canada et à appuyer leur développement. L'épanouissement d'une communauté dépend de nombreux éléments. Les recherches et les activités menées par l'équipe de QUESCREN ont révélé qu'**à divers égards, la communauté d'expression anglaise – contrairement à la langue anglaise – est en fait défavorisée et, sous certains aspects, fragile**. En voici quelques exemples :

7 QCGN, *Mémoire*, Recommandation 3, p. 28.

8 CANADA. *Projet de loi C-13*, art. 3b.1).

9 QCGN, *Mémoire*, p. 22.

10 *Ibid.*, p. 11.

- Un écosystème de recherche universitaire relativement sous-développé<sup>11</sup>;
- Une pénurie de ressources pour soutenir le développement touristique régional<sup>12</sup>;
- Une déformation du récit de l'histoire nationale du Québec en ce qui a trait à sa population d'expression anglaise<sup>13</sup>;
- La désignation dépassée de « minorité la mieux traitée au monde »<sup>14</sup>;
- Divers enjeux propres au secteur de l'éducation, notamment<sup>15</sup> :
  - la baisse des inscriptions dans les écoles de langue anglaise;
  - la sous-représentation de la communauté d'expression anglaise au sein du ministère de l'Éducation du Québec et dans l'élaboration des programmes d'enseignement;
  - les difficultés en matière de ressources et de services scolaires, notamment la prestation de services aux élèves ayant des besoins particuliers;
  - la pauvreté et l'émigration;
- La sous-représentation au sein de la fonction publique québécoise<sup>16</sup>;
- Les difficultés rencontrées par les travailleurs de l'économie créative<sup>17</sup>.

Selon moi, **tant les CLOSM d'expression anglaise que celles d'expression française sont vulnérables, bien que de façons différentes. C'est pourquoi ces deux groupes de CLOSM ont besoin que l'on reconnaisse leur vulnérabilité et qu'on les protège. Le projet de loi C-13 devrait donc assurer cette reconnaissance et cette protection pour les deux groupes de CLOSM.** Par conséquent, j'appuie et réitère la recommandation suivante formulée par le QCGN dans son mémoire de mai 2022 sur le projet de loi C 13 :

## RECOMMANDATION N° 2 :

**À l'article 3.1, ajouter une clause interprétative pour préciser que rien dans la LLO ne diminue les droits constitutionnels ou statutaires des communautés linguistiques en situation minoritaire dans chaque province<sup>18</sup>.**

- 11 Lorraine O'DONNELL. *QUESCREN Brief: The Importance of the University Research Ecosystem for Quebec's English-Speaking Official Language Minority Community*, QUESCREN, Université Concordia, Montréal, août 2022. [[www.concordia.ca/content/dam/artsci/scpa/quescren/docs/QUESCREN\\_brief\\_for\\_Action\\_Plan\\_OL.pdf](http://www.concordia.ca/content/dam/artsci/scpa/quescren/docs/QUESCREN_brief_for_Action_Plan_OL.pdf)].
- 12 Patrick DONOVAN et Lorraine O'DONNELL. *The Tourist Offer of the Whiteley Museum and Its Surrounding Area on the Lower North Shore: A Quality Improvement Report*, QUESCREN, Université Concordia, Montréal, mars 2022. [[www.concordia.ca/content/dam/artsci/scpa/quescren/docs/QUESCREN\\_LNS\\_Tourism\\_Report\\_Whiteley.pdf](http://www.concordia.ca/content/dam/artsci/scpa/quescren/docs/QUESCREN_LNS_Tourism_Report_Whiteley.pdf)].
- 13 Lorraine O'DONNELL. *People's History of English-Speaking Quebec: A Community-Based History Project for the Vitality of an Official Language Minority*, document de travail QUESCREN no 6, QUESCREN, Université Concordia, Montréal, juin 2022. [[www.concordia.ca/content/dam/artsci/scpa/quescren/docs/Working\\_Paper\\_6\\_ODonnell.pdf](http://www.concordia.ca/content/dam/artsci/scpa/quescren/docs/Working_Paper_6_ODonnell.pdf)].
- 14 Patrick DONOVAN. *La minorité la mieux traitée au monde : Analyse historique et discursive d'un cliché*, document de travail QUESCREN n° 5, QUESCREN, Université Concordia, Montréal, mars 2022. [[www.concordia.ca/content/dam/artsci/scpa/quescren/docs/Working\\_Paper\\_5\\_Donovan\\_FRA.pdf](http://www.concordia.ca/content/dam/artsci/scpa/quescren/docs/Working_Paper_5_Donovan_FRA.pdf)].
- 15 Nadine CIAMARRA et Patricia LAMARRE avec Patrick DONOVAN, Lorraine O'DONNELL, Debbie HORROCKS, Emma LEGAULT et Angelica Maria RESTREPO. *Série de résumés de recherche et listes de référence sur l'éducation de QUESCREN*, QUESCREN, Université Concordia, Montréal, 2021. [[www.concordia.ca/artsci/eapc/quescren/ressources/research\\_education\\_fr.html](http://www.concordia.ca/artsci/eapc/quescren/ressources/research_education_fr.html)].
- 16 Celine COOPER, Patrick DONOVAN et Lorraine O'DONNELL, *Les Québécois d'expression anglaise et la fonction publique du Québec*, document de travail QUESCREN n° 1, QUESCREN, Université Concordia, Montréal, octobre 2019. [[www.concordia.ca/content/dam/artsci/scpa/quescren/docs/quescren\\_RapportFPQ\\_Francais.pdf](http://www.concordia.ca/content/dam/artsci/scpa/quescren/docs/quescren_RapportFPQ_Francais.pdf)].
- 17 Tracy Y. ZHANG, avec Aurelia ROMAN d'Industrie Canada, en collaboration avec QUESCREN. *L'économie créative et les communautés anglophones au Québec*, dernière modification le 31 mars 2012. [[www.ic.gc.ca/eic/site/com-com.nsf/eng/h\\_01260.html](http://www.ic.gc.ca/eic/site/com-com.nsf/eng/h_01260.html)].
- 18 QCGN, *Mémoire*, Recommandation 2, p. 24.



# Secteurs du patrimoine et de la recherche : discussion et recommandation

## Discussion : secteur du patrimoine

Le libellé actuel de la LLO mentionne un engagement du gouvernement fédéral d'une importance cruciale pour les CLOSM :

**41 (1)** Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement [...]<sup>19</sup>

Le projet de loi C-13 propose de modifier cette partie de la LLO comme suit (le nouveau libellé est souligné) :

**41 (1)** Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, compte tenu de leur caractère unique et pluriel et de leurs contributions historiques et culturelles à la société canadienne [...]<sup>20</sup>

Il s'agit d'une modification importante par laquelle la LLO reconnaîtrait non seulement le caractère distinctif des CLOSM et leurs cultures, mais aussi leurs contributions historiques, un sujet sur lequel l'équipe de QUESCREN a développé une expertise. Dans son préambule, la *Charte de la langue française* du Québec reconnaît également cette contribution. Divers projets de recherche se sont penchés sur les histoires fascinantes et nuancées du Québec d'expression anglaise.

Ces histoires sont intrinsèquement intéressantes et précieuses. De plus, la découverte et le partage de ces histoires permettent de s'attaquer à un problème : au Québec, les communautés québécoises d'expression anglaise sont généralement exclues des récits du passé de la province, notamment ceux compris dans le programme scolaire officiel d'histoire, et ces omissions nuisent à la vitalité de cette CLOSM<sup>21</sup>.

19 CANADA. *Loi sur les langues officielles*, L.R.C. (1985), ch. 31, (4<sup>e</sup> suppl.), art. 41(1).

20 CANADA. *Projet de loi C-13*, art. 21 (proposition de modification des articles 41 et 42 de la LLO); le nouveau libellé est souligné dans le projet de loi C-13.

21 Paul ZANAZANIAN. « *Teaching History for Narrative Space and Vitality: Historical Consciousness, Templates, and English-Speaking Quebec* », *International Perspectives on Teaching Rival Histories: Pedagogical Responses to Contested Narratives and the History Wars*, sous la direction d'Henrik Åström Elmersjö, Anna Clark et Monika Vinterek, Londres, R.-U., Palgrave Macmillan, 2017, p. 107-131, et L. O'DONNELL. *People's History of English-Speaking Quebec*.

Soutenus par cette perspective, mon collègue de QUESCEN, Patrick Donovan, et moi-même avons entrepris un projet de recherche intitulé « *People's History of English-Speaking Quebec* » (histoire populaire du Québec d'expression anglaise)<sup>22</sup>. Tout en visant à documenter la vie de Québécois ordinaires d'expression anglaise impliqués dans des organismes communautaires, le projet poursuit deux objectifs connexes, soit de dévoiler l'histoire du Québec d'expression anglaise et de renforcer la vitalité de cette CLOSM<sup>23</sup>.

En reconnaissant la nécessité de tenir compte des contributions historiques des CLOSM, le projet de loi C-13 semble concorder avec un point soulevé par le chercheur Alain Roy. Ce dernier soutient qu'aussi bien les ouvrages sur la vitalité que les politiques à ce sujet ont négligé de tenir compte de l'histoire et du patrimoine. Afin de pallier ce manque, il propose le concept de la vitalité mémorielle, qui désigne « la force et la diversité avec lesquelles s'exprime la mémoire d'une communauté dans un espace réel et symbolique déterminé »<sup>24</sup>.

La découverte, la préservation et le partage de l'histoire des CLOSM requièrent l'action des individus et des groupes. Ils dépendent également d'institutions comme les centres d'archives, d'activités tels les festivals du patrimoine et les visites guidées, et d'autres éléments qui constituent de ce que Roy appelle l'« écosystème mémoriel »<sup>25</sup>. Selon moi, il serait également possible de parler du « **secteur du patrimoine** », qui est un terme sensiblement équivalent qui s'harmonise avec le libellé du projet de loi C 13.

Cela m'amène à examiner comment le projet de loi C-13 définit l'obligation des institutions fédérales quant à la prise de mesures positives pour la mise en œuvre de la LLO une fois modifiée. Ces mesures positives comprennent notamment les mesures visant :

à appuyer des secteurs essentiels à l'épanouissement des minorités francophones et anglophones, notamment ceux de la culture, de l'éducation – depuis la petite enfance jusqu'aux études postsecondaires –, de la santé, de la justice, de l'emploi et de l'immigration, et à protéger et à promouvoir la présence d'institutions fortes qui desservent ces minorités<sup>26</sup>.

Je suis d'avis que **le projet de loi C-13 devrait également reconnaître et appuyer le secteur du patrimoine puisqu'il constitue un autre élément clé de la vitalité des CLOSM**. Cette conclusion est incorporée dans la troisième recommandation ci-après.

22 L. O'DONNELL. *People's History of English-Speaking Quebec*.

23 *Ibid.*

24 Alain ROY. *De la vitalité à la vitalité mémorielle : Fondements conceptuels de la place de la mémoire et du patrimoine dans l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)*, [Document conceptuel], Ottawa, Bibliothèque et Archives Canada = Library and Archives Canada, janvier 2021, p. 6. [[archivesclosm-olmc.ca/wp-content/uploads/2021/02/Vitalite-memorielles\\_Document-conceptuel\\_final-4.pdf](https://archivesclosm-olmc.ca/wp-content/uploads/2021/02/Vitalite-memorielles_Document-conceptuel_final-4.pdf)].

25 *Ibid.*, p. 40.

26 CANADA. *Projet de loi C-13*, art. 21 (proposition de modification des articles 41 et 42 de la LLO).

## Discussion : secteur de la recherche

Le projet de loi C-13 propose l'ajout du libellé suivant à l'article 41 de la LLO :

### Potentiel de prise de mesures positives et impacts négatifs

- (7) Dans la réalisation de leur mandat, les institutions fédérales, sur la base des analyses qu'elles estiment indiquées :
- (a) considèrent le potentiel de prise de mesures positives au titre du paragraphe (5);
  - (b) prennent en compte les impacts négatifs directs que leurs décisions structurantes pourraient avoir sur les engagements énoncés aux paragraphes (1) à (3), et ce afin de considérer les possibilités d'atténuer ces effets négatifs.

### Activités de dialogue et de consultation, recherches et données probantes

- (8) Les analyses visées au paragraphe (7) sont fondées, dans la mesure du possible, sur le résultat d'activités de dialogue et de consultation, sur des recherches et sur des données probantes<sup>27</sup>.

Par ces paragraphes, le projet de loi reconnaît le rôle de la recherche et des données probantes dans le soutien des institutions fédérales pour la mise en œuvre de la LLO.

J'aimerais également souligner qu'en plus de soutenir les efforts du gouvernement, l'accès à la recherche est essentiel pour les CLOSM elles-mêmes. Comme il est mentionné dans un mémoire que j'ai récemment présenté à Patrimoine canadien au sujet du nouveau Plan d'action pour les langues officielles, le Commissariat aux langues officielles a reconnu ce qui suit dans son rapport de 2006 intitulé *Une vue plus claire* :

La vitalité d'une communauté suppose une certaine prise en charge de son développement. Cette responsabilisation des CLOSM ne doit-elle pas s'appuyer sur l'accès à une meilleure connaissance d'elles-mêmes, en regard des réalités vécues (diagnostic) et des défis à relever (planification stratégique)?<sup>28</sup>

27 *Ibid.*

28 CANADA. COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES. *Une vue plus claire : évaluer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire*, Ottawa, 2006, p. 6. [[www.clo-ocol.gc.ca/sites/default/files/vitality\\_vitalite\\_f.pdf](http://www.clo-ocol.gc.ca/sites/default/files/vitality_vitalite_f.pdf)], cité dans L. O'DONNELL. *QUESCREN Brief*, p. 2.

La recherche ne se fait pas en vase clos. À l’instar des connaissances historiques et patrimoniales mentionnées ci-dessus, la recherche se fait à l’intérieur d’« écosystèmes »<sup>29</sup>. Par exemple, les écosystèmes de recherche universitaire comprennent des individus (professeurs, attachés de recherche, étudiants des cycles supérieurs); des institutions (universités, gouvernements, instituts); des réseaux, notamment des partenariats de collaboration entre les intervenants universitaires et communautaires dans le cadre de projets de recherche; et des espaces structurés pour la réalisation et la diffusion des travaux de recherche (centres de recherche, chaires de recherche et instituts)<sup>30</sup>.

Dans ce cas-ci également, il serait possible de parler de « secteur » plutôt que d’« écosystème » afin de reprendre la terminologie du projet de loi C-13. **Il existe un secteur de réalisation et de mobilisation de recherches, y compris pour la recherche sur les CLOSM. Ce secteur réalise des recherches quantitatives et qualitatives d’une importance capitale et fait ainsi découvrir les réalités et les difficultés auxquelles sont confrontés les CLOSM**<sup>31</sup>.

Je suis d’avis que **le projet de loi C-13 devrait aussi reconnaître et appuyer le secteur de la recherche puisque, comme le secteur du patrimoine susmentionné, il constitue un autre élément clé de la vitalité des CLOSM**. Cette conclusion est également incorporée à la troisième recommandation ci-après.

## Recommandation relative aux secteurs du patrimoine et de la recherche

Compte tenu des arguments présentés dans les paragraphes précédents, je recommande que les secteurs du patrimoine et de la recherche soient expressément reconnus et appuyés comme suit dans la version modifiée de la LLO :

### RECOMMANDATION N° 3 :

Que l’article 21 (proposition de modification des articles 41 et 42 de la LLO) soit modifié afin d’y inclure les mots soulignés suivants :

**à appuyer des secteurs essentiels à l’épanouissement des minorités francophones et anglophones, notamment ceux de la culture, du patrimoine, de l’éducation – depuis la petite enfance jusqu’aux études postsecondaires –, de la recherche, de la santé, de la justice, de l’emploi et de l’immigration, et à protéger et à promouvoir la présence d’institutions fortes qui desservent ces minorités.**

29 L. O’DONNELL. *QUESCREN Brief*.

30 *Ibid.*

31 À titre d’exemple, voir les travaux de recherche figurant dans la *Bibliographie sur le Québec anglophone* (disponible en anglais seulement) de Brendan O’Donnell, créée avec le soutien de QUESCREN, accessible en ligne à l’adresse [quescren.concordia.ca/fr/search](https://quescren.concordia.ca/fr/search), et la base de données bibliographiques de l’Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML), accessible en ligne à l’adresse [icrml.ca/fr/recherches-et-publications/references](https://icrml.ca/fr/recherches-et-publications/references).

# Conclusion

QUESCREN œuvre à renforcer la vitalité des communautés québécoises d'expression anglaise par des activités de recherche, de mobilisation des connaissances, de formation, de réseautage et de sensibilisation.

Les recherches menées par mes collègues de QUESCREN et moi-même nous ont fait prendre conscience des multiples difficultés auxquelles sont confrontées les CLOSM du Québec, dont certaines liées à la *Charte de la langue française*<sup>32</sup>. Ces connaissances m'amènent à recommander au gouvernement fédéral que les références à la *Charte de la langue française* soient retirées du projet de loi C-13 (recommandation n° 1). Par crainte que le projet de loi C-13 minimise les difficultés auxquelles sont confrontées les CLOSM d'expression anglaise, je recommande que le projet de loi C-13 soit modifié de sorte que rien dans la LLO ne diminue les droits des communautés linguistiques en situation minoritaire de chaque province (recommandation n° 2). Enfin, compte tenu de l'expertise de l'équipe de QUESCREN dans les secteurs du patrimoine et de la recherche, je recommande que ces secteurs soient expressément désignés dans la version modifiée de la LLO comme étant des secteurs essentiels à l'épanouissement des CLOSM et que le gouvernement fédéral les appuie au même titre que les autres secteurs essentiels (recommandation n° 3).

32 L. O'DONNELL, DONOVAN et LEWIS (sous la direction). *La Charte*.

# Annexe : liste des recommandations

## RECOMMANDATION N° 1 :

Comme l'a recommandé le QCGN dans son mémoire de mai 2022 sur le projet de loi C-13 :  
**Supprimer les références à la Charte de la langue française dans le préambule et à l'article 45.1<sup>33</sup>.**

## RECOMMANDATION N° 2 :

Comme l'a recommandé le QCGN dans son mémoire de mai 2022 sur le projet de loi C-13 :  
**À l'article 3.1, ajouter une clause interprétative pour préciser que rien dans la LLO ne diminue les droits constitutionnels ou statutaires des communautés linguistiques en situation minoritaire dans chaque province<sup>34</sup>.**

## RECOMMANDATION N° 3 :

Que l'article 21 (proposition de modification des articles 41 et 42 de la LLO) soit modifié afin d'y inclure les mots soulignés suivants :

**à appuyer des secteurs essentiels à l'épanouissement des minorités francophones et anglophones, notamment ceux de la culture, du patrimoine, de l'éducation – depuis la petite enfance jusqu'aux études postsecondaires –, de la recherche, de la santé, de la justice, de l'emploi et de l'immigration, et à protéger et à promouvoir la présence d'institutions fortes qui desservent ces minorités.**

33 QCGN, *Mémoire*, Recommandation 3, p. 28

34 *Ibid.*, Recommandation 2, p. 24.

# Bibliographie

CANADA. *Loi sur les langues officielles*, L.R.C. (1985), ch. 31 (4<sup>e</sup> suppl.).

CANADA. *Projet de loi C-13 : Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois*, 44<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session, 2022 (première lecture, 1<sup>er</sup> mars 2022).

CANADA. COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES. *Une vue plus claire : évaluer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire*, Ottawa, 2006. [[www.clo-ocol.gc.ca/sites/default/files/vitality\\_vitalite\\_f.pdf](http://www.clo-ocol.gc.ca/sites/default/files/vitality_vitalite_f.pdf)].

CIAMARRA, Nadine, et Patricia LAMARRE, avec Patrick DONOVAN, Lorraine O'DONNELL, Debbie HORROCKS, Emma LEGAULT et Angelica Maria RESTREPO. Série de résumés de recherche et listes de référence sur l'éducation de QUESCREN, QUESCREN, Université Concordia, Montréal, 2021. [[www.concordia.ca/artsci/eapc/quescren/ressources/research\\_education\\_fr.html](http://www.concordia.ca/artsci/eapc/quescren/ressources/research_education_fr.html)].

COOPER, Celine, Patrick DONOVAN et Lorraine O'DONNELL. *Les Québécois d'expression anglaise et la fonction publique du Québec*, document de travail QUESCREN n° 1, QUESCREN, Université Concordia, Montréal, octobre 2019. [[www.concordia.ca/content/dam/artsci/scpa/quescren/docs/Quescresn\\_RapportFPQ\\_Francais.pdf](http://www.concordia.ca/content/dam/artsci/scpa/quescren/docs/Quescresn_RapportFPQ_Francais.pdf)].

DONOVAN, Patrick. *La minorité la mieux traitée au monde : Analyse historique et discursive d'un cliché*, document de travail QUESCREN n° 5, QUESCREN, Université Concordia, Montréal, mars 2022. [[www.concordia.ca/content/dam/artsci/scpa/quescren/docs/Working\\_Paper\\_5\\_Donovan\\_FRA.pdf](http://www.concordia.ca/content/dam/artsci/scpa/quescren/docs/Working_Paper_5_Donovan_FRA.pdf)].

DONOVAN, Patrick, et Lorraine O'DONNELL. *The Tourist Offer of the Whiteley Museum and Its Surrounding Area on the Lower North Shore: A Quality Improvement Report*, QUESCREN, Université Concordia, Montréal, mars 2022. [[www.concordia.ca/content/dam/artsci/scpa/quescren/docs/QUESCREN\\_LNS\\_Tourism\\_Report\\_Whiteley.pdf](http://www.concordia.ca/content/dam/artsci/scpa/quescren/docs/QUESCREN_LNS_Tourism_Report_Whiteley.pdf)].

FORGUES, Éric, Patrick DONOVAN, Érik LABELLE EASTAUGH et Lorraine O'DONNELL (sous la dir.). « 50 ans de mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* : bilan et perspectives = 50 Years of Implementing the *Official Languages Act*: Review and Prospects », *Minorités linguistiques et société = Linguistic Minorities and Society*, n° 17, 2021. [[www.erudit.org/fr/revues/minling/2021-n17-minling06632/](http://www.erudit.org/fr/revues/minling/2021-n17-minling06632/)].

INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHE SUR LES MINORITÉS LINGUISTIQUES (ICRML). Base de données bibliographiques. [[icrml.ca/fr/recherches-et-publications/references](http://icrml.ca/fr/recherches-et-publications/references)].

O'DONNELL, Brendan. *Bibliographie sur le Québec anglophone*, [En ligne], créée avec le soutien de QUESCREN. [[quescren.concordia.ca/fr/search](http://quescren.concordia.ca/fr/search)].

O'DONNELL, Lorraine. *People's History of English-Speaking Quebec: A Community-Based History Project for the Vitality of an Official Language Minority*, document de travail QUESCREN n° 6, QUESCREN, Université Concordia, Montréal, juin 2022. [[www.concordia.ca/content/dam/artsci/scpa/quescren/docs/Working\\_Paper\\_6\\_ODonnell.pdf](http://www.concordia.ca/content/dam/artsci/scpa/quescren/docs/Working_Paper_6_ODonnell.pdf)].

O'DONNELL, Lorraine. *QUESCREN Brief: The Importance of the University Research Ecosystem for Quebec's English-Speaking Official Language Minority Community*, QUESCREN, Université Concordia, Montréal, août 2022. [[www.concordia.ca/content/dam/artsci/scpa/quescren/docs/QUESCREN\\_brief\\_for\\_Action\\_Plan\\_OL.pdf](http://www.concordia.ca/content/dam/artsci/scpa/quescren/docs/QUESCREN_brief_for_Action_Plan_OL.pdf)].

O'DONNELL, Lorraine, Patrick DONOVAN et Brian LEWIS (sous la dir.). *La Charte : La Loi 101 et les Québécois d'expression anglaise = The Charter: Bill 101 and English-Speaking Quebec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2021.

QUEBEC COMMUNITY GROUPS NETWORK (QCGN). *Mémoire présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes : Projet de loi C-13, Loi visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada*, mai 2022. [[qcgnc.ca/wp-content/uploads/2022/05/2022.05.16-C-13-Me%CC%81moire-au-comite%CC%81-franc%CC%A7ais.pdf](http://qcgnc.ca/wp-content/uploads/2022/05/2022.05.16-C-13-Me%CC%81moire-au-comite%CC%81-franc%CC%A7ais.pdf)].

ROY, Alain. *De la vitalité à la vitalité mémorielle : Fondements conceptuels de la place de la mémoire et du patrimoine dans l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)*, [Document conceptuel], Ottawa, Bibliothèque et Archives Canada = Library and Archives Canada, janvier 2021. [[archivesclosm-olmc.ca/wp-content/uploads/2021/02/Vitalite-memorielle\\_Document-conceptuel\\_final-4.pdf](https://archivesclosm-olmc.ca/wp-content/uploads/2021/02/Vitalite-memorielle_Document-conceptuel_final-4.pdf)].

ZANAZANIAN, Paul. « *Teaching History for Narrative Space and Vitality: Historical Consciousness, Templates, and English-Speaking Quebec* », *International Perspectives on Teaching Rival Histories: Pedagogical Responses to Contested Narratives and the History Wars*, sous la dir. d'Henrik Åström Elmersjö, Anna Clark et Monika Vinterek, Londres, R.-U., Palgrave Macmillan, 2017, p. 107-131.

ZHANG, Tracy Y., avec Aurelia ROMAN d'Industrie Canada, en collaboration avec QUESCREN. *L'économie créative et les communautés anglophones au Québec*, dernière modification le 31 mars 2012. [[www.ic.gc.ca/eic/site/com-com.nsf/fra/h\\_01260.html](http://www.ic.gc.ca/eic/site/com-com.nsf/fra/h_01260.html)].







RÉSEAU DE RECHERCHE SUR LES  
COMMUNAUTÉS QUÉBÉCOISES  
D'EXPRESSION ANGLAISE

Université Concordia  
7141, rue Sherbrooke O., CC-219  
Montréal (Québec)  
H4B 1R6

514 848-2424, poste 4315  
[quescren@concordia.ca](mailto:quescren@concordia.ca)

[WWW.QUESCREN.CA](http://WWW.QUESCREN.CA)

